



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **NOTE D'INFORMATION**

**2<sup>e</sup> trimestre 2012**

**N° 30**



# BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA  
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)  
Tél. : +221 33 839 05 00  
Télécopie : +221 33 823 93 35  
Télex : BCEAO 21833 SG /  
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG  
Site internet : <http://www.bceao.int>

**Directeur de Publication**

Bassambié BATIONO  
*Directeur de la Recherche  
et de la Statistique*  
Email : [courriers.drs@bceao.int](mailto:courriers.drs@bceao.int)

**Impression :**

Imprimerie de la BCEAO  
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

*Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.*



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **NOTE D'INFORMATION**

**2<sup>e</sup> trimestre 2012**

**N° 30**

ISSN 08505772

## TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES</b> .....	<b>7</b>
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA et de la BCEAO .....	9
Chronologie des principales mesures de politique monétaire .....	18
Chronologie économique et politique des Etats de l'Union .....	27
<b>LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO</b> .....	<b>31</b>



## **AVANT-PROPOS**

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des Organes de l'UMOA et de la BCEAO, les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période, ainsi que sur les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union. La situation économique et monétaire de l'Union n'est plus publiée dans cette Note d'Information. Elle est disponible dans la Note trimestrielle de conjoncture dans l'UEMOA, diffusée sur le site internet de la BCEAO.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

**Le Directeur de Publication**





## **INFORMATIONS GENERALES**



---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

---

(Lomé, 10 mai 2012)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 10 mai 2012, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Lomé, en République Togolaise, sous la présidence de Monsieur Tièna COULIBALY, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget de la République du Mali, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au titre de la BCEAO, le Conseil des Ministres a examiné la situation économique et financière récente de l'UEMOA ainsi que les perspectives pour l'année 2012. Les Ministres se sont préoccupés des répercussions sur l'activité économique dans l'Union du ralentissement de la croissance mondiale, de la mauvaise campagne agricole 2011/2012 dans les pays sahéliens et des crises socio-politiques au Mali et en Guinée-Bissau. La prise en compte de ces facteurs devrait conduire à une révision à la baisse des prévisions de croissance du PIB pour 2012 qui étaient initialement projetées à 6,4%. Les Ministres ont noté une accentuation des tensions inflationnistes dans l'Union, imputables essentiellement au renchérissement des produits céréaliers locaux et des denrées alimentaires importées. Ils se sont, à cet égard, félicités des initiatives prises dans les différents Etats membres concernés et à l'échelle communautaire pour réduire les risques d'insécurité alimentaire qui affecteraient les populations en particulier les groupes les plus vulnérables. Ils se sont, en outre, engagés à agir en synergie en vue de la mise en œuvre d'actions pour atténuer la hausse des prix des produits de grande consommation et relancer la production agricole dans l'Union.

Le Conseil des Ministres a approuvé les orientations proposées par la BCEAO, en vue de la mise en place d'un cadre juridique spécifique régissant le traitement des comptes restés longtemps inactifs dans les livres des organismes financiers des Etats membres de l'UEMOA. Les Ministres ont demandé à la BCEAO de finaliser et de lui soumettre, lors d'une de ses prochaines sessions, les projets de textes réglementaires devant régir ces comptes dormants.

Au titre de la Commission Bancaire, le Conseil a pris connaissance du compte rendu de la première phase de la mesure de relèvement du capital social minimum, ainsi que des conclusions des travaux de la 87<sup>e</sup> session de la Commission Bancaire de l'UMOA, tenue le 28 mars 2012 à Abidjan.

Au titre du Conseil Régional, le Conseil des Ministres de l'UMOA a approuvé le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 16 décembre 2011 à Niamey. Les membres du Conseil des Ministres ont également été informés de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du quatrième trimestre 2011.

Au titre de la BOAD, le Conseil, après avoir adopté le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des Ministres de l'UMOA tenue le 16 décembre 2011 à Niamey, a approuvé les comptes de la BOAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, le Rapport Annuel 2011, une note relative à la levée des conditions suspensives dans le cadre de l'emprunt contracté auprès de la Banque de Développement d'Autriche (OeEB) et la note sur la Fiscalité applicable aux titres de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA. Les Ministres ont pris connaissance des différents dossiers concernant notamment le compte-rendu d'exécution du Budget - programme 2011-2013 de la BOAD, l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 29 mars 2012, la situation des opérations de la BOAD par pays au 31 décembre 2011, la mise en œuvre du Plan Stratégique 2009-2013 : bilan à l'issue de la troisième année, la note sur l'état d'avancement

du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA, la situation des ressources du Fonds de Bonification de la BOAD au 31 janvier 2012, la situation au 31 janvier 2012 de l'utilisation des ressources mobilisées par la BOAD, la proposition de renouvellement du mandat des membres du Comité de Crédit de la BOAD, la proposition d'interventions de la BOAD dans le cadre de la gestion du risque d'une crise alimentaire au sein de l'UEMOA et le relevé des décisions de la 84<sup>e</sup> réunion du Conseil d'Administration, tenue le 29 mars 2012 à Abidjan.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil, examinant la situation économique et financière des économies de l'Union en 2011, a noté la forte décélération du taux de croissance économique en relation avec la mauvaise campagne agricole et surtout la crise post-électorale en Côte d'Ivoire. Tout en se félicitant de l'amélioration de la situation dans ce pays et des perspectives de reprise économique, le Conseil des Ministres a souligné l'impérieuse nécessité de consolider le climat de paix actuel dans l'Union et d'accélérer le rythme de mise en œuvre des politiques agricoles en vue de garantir durablement la sécurité alimentaire.

Au terme de l'examen des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2012-2016, le Conseil a adopté les projets de décisions y relatives. Un Règlement portant modification de la fiscalité d'intrants et de produits finis importés a été adopté. Cet ajustement du Tarif Extérieur Commun de l'Union, par le Conseil des Ministres, vise à améliorer la compétitivité de certaines entreprises de l'Union concernées par la fabrication desdits intrants et produits.

Dans le cadre de l'Accord pour le développement des relations de commerce et de l'investissement avec les Etats-Unis d'Amérique, le Conseil des Ministres a institué un mécanisme de coordination des Missions Diplomatiques des Etats membres de l'Union auprès des Etats-Unis d'Amérique. La mise en œuvre de cette Décision rendra le Conseil du commerce et de l'investissement dudit accord plus opérationnel et contribuera à la promotion du commerce et des investissements entre les Etats membres de l'Union et les Etats-Unis d'Amérique.

Le dispositif institutionnel de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD) a été complété par la création d'un Comité Régional des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Energie Electrique

des Etats membres de l'UEMOA. Cette Décision du Conseil des Ministres a pour objectif la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination des entreprises d'énergie électrique des Etats membres, en vue d'accroître les capacités d'emprunts destinés au financement de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IREDD).

Une Directive relative à la libre circulation et à l'établissement des Docteurs vétérinaires ressortissants des Etats membres de l'UEMOA au sein de l'Union a été adoptée. L'objectif fondamental visé par cet acte est la facilitation de l'usage de la liberté de circulation et du droit d'établissement des docteurs vétérinaires ressortissants des Etats membres de l'UEMOA au sein de l'Union. Cette Directive contribuera à assurer une meilleure couverture sanitaire du territoire de l'Union et à promouvoir le développement de l'élevage dans les Etats membres.

Trois Décisions relatives aux Dossiers Standards Régionaux d'Acquisition (DSRA) de délégations de service public, de prestations intellectuelles, de travaux, fournitures et services connexes, de services courants, ainsi que les modèles de rapport d'évaluation des propositions de prestations intellectuelles, des offres de travaux, fournitures et services courants ont été prises par le Conseil. L'adoption de ces trois actes s'inscrit dans le cadre des réformes des marchés publics. Elle répond à l'impérieuse nécessité de mettre à la disposition des Etats des outils standards pour harmoniser, simplifier et accélérer les procédures de traitement des marchés publics et des délégations de service public.

Une Directive portant modernisation et harmonisation des systèmes d'échange d'informations entre les administrations fiscales et douanières a été adoptée. Cette Directive a pour objectif global la modernisation et l'harmonisation des systèmes d'échange d'informations entre les administrations fiscales et douanières dans les Etats membres de l'UEMOA, afin de renforcer leurs moyens de lutte contre la fraude fiscale et douanière.

Une Décision portant attribution du label *centre d'excellence de l'UEMOA* à vingt (20) institutions d'enseignement supérieur et de recherche, implantées dans les Etats membres de l'Union, a été prise par le Conseil. Cette labélisation va permettre le renforcement des capacités de ces centres.

Le Conseil a adopté un projet de Règlement portant adoption du plan comptable des mutuelles sociales au sein de l'UEMOA. Ce Règlement met à la disposition des mutuelles sociales un outil de gestion permettant de produire une information comptable fiable et harmonisée, et ce, en fonction d'un plan comptable en adéquation avec les caractéristiques fondamentales et les spécificités des mutuelles sociales.

Le Conseil a enfin été informé de l'état de mise en œuvre de sa Décision du 21 juin 2010, autorisant la Commission à assurer la prise en charge des contributions des Etats membres de l'Union, au budget de l'OHADA.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, au Gouvernement ainsi qu'au peuple togolais, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Lomé, le 10 mai 2012

Le Président du Conseil des Ministres,

Tièna COULIBALY

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 16<sup>E</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION

---

(Lomé, 6 juin 2012)

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réunie en session ordinaire le 6 juin 2012, à Lomé, en République Togolaise, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, Président en exercice.

Etaient présents :

- Pour la République du Bénin, Son Excellence Docteur Boni YAYI, Président de la République ;
- Pour le Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso ;
- Pour la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Docteur Alassane OUATTARA, Président de la République ;
- Pour la République du Niger, Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République ;
- Pour la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République ;
- Pour la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République ;
- Pour la République du Mali, Son Excellence Docteur Cheikh Modibo DIARRA, Premier Ministre ;
- Pour la République de Guinée-Bissau, Monsieur Abubacar Demba DAHABA, Ministre des Finances, Représentant Son Excellence Monsieur Manuel Serifo NHAMAJO, Président de la République par intérim.

Ont pris part aux travaux de cette session, les Membres du Conseil des Ministres de l'UEMOA présidée par Monsieur Tièna COULIBALY, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget de la République du Mali, ainsi que :

- Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE,

Président de la Commission de l'UEMOA ;

- Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- Monsieur Léné SEBGO, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Ont également participé à la session, leurs Excellences :

- Monsieur Kadré Désiré OUEDRAOGO, Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- Monsieur Saïd DJINNIT, Représentant du Secrétaire Général des Nations-Unies ;
- Docteur René Kouassi NGUETTA, Représentant du Président de la Commission de l'Union Africaine ;
- Monsieur Antoine NTSIMI, Président de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;
- Monsieur Michel SIDIBE, Directeur Exécutif de l'ONUSIDA ;
- Monsieur Alhousseini BRETEDEAU, Secrétaire Exécutif du Comité Inter-Etats Permanent de lutte contre la Sécheresse au Sahel ;
- Monsieur Badi Ould GANFOUD, Directeur Général de l'Autorité du Liptako Gourma ;
- Monsieur DOMINGOS SIMOËS PEREIRA, Secrétaire Exécutif de la Communauté des Pays de Langue Portugaise.

Ont également honoré de leur présence des Représentants d'Organismes internationaux partenaires au Développement de l'UEMOA.

Analysant la situation politique et sociale au sein de l'Union, la Conférence a adressé ses vives félicitations à Son Excellence Monsieur Macky SALL, pour sa brillante élection à la Présidence de la République du Sénégal. Elle a salué la maturité de la classe politique et du peuple sénégalais, qui a permis le déroulement d'élections libres et démocratiques dans ce pays.

La Conférence a félicité Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA ainsi que le Gouvernement ivoirien pour les résultats remarquables enregistrés dans la normalisation de la situation politique et sécuritaire, ainsi que pour la reprise rapide des activités économiques et financières. Elle l'a encouragé à poursuivre les initiatives prises dans le cadre du processus «Dialogue, Vérité et Réconciliation» et les actions engagées pour la relance de l'économie ivoirienne.

La Conférence a condamné les Coups d'Etat militaires survenus au Mali et en Guinée-Bissau et affirmé sa fermeté contre de telles pratiques.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont salué les progrès réalisés dans le processus de normalisation politique, au Mali sous l'égide de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, Médiateur de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la crise malienne.

Ils ont encouragé les hautes Autorités de la Transition et tous les autres acteurs à tout mettre en œuvre pour un retour rapide de la paix dans le Nord du Mali et la restauration de l'intégrité territoriale de la République du Mali.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont également appelé au respect de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau et des dispositions prévues dans le cadre de la transition et du processus électoral. Ils exhortent la classe politique bissau-guinéenne à tout mettre en œuvre pour préserver les acquis démocratiques, la paix et la cohésion sociale dans ce pays.

Examinant la situation sécuritaire au sein de la Sous-Région, notamment dans la bande sahélo-saharienne, la Conférence s'est inquiétée de la multiplication des attaques armées et de la prolifération des armes, ainsi que des actes terroristes, qui entravent les efforts de développement et la libre circulation des personnes et des biens. Elle a réaffirmé sa détermination à assurer la paix et la sécurité dans les Etats membres de l'Union. Elle a, à ce titre, confié ce dossier à un Comité de Haut Niveau

présidé par Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal.

Examinant la situation économique et financière de l'UEMOA, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont relevé la résilience de l'activité économique dans l'Union, en dépit du contexte interne et externe difficile. Ils ont noté que les perspectives macroéconomiques apparaissent favorables.

La Conférence a suivi avec intérêt les orientations du Comité de Haut Niveau sur les nouvelles stratégies de mobilisation des ressources financières nécessaires pour le développement, sous la conduite de Son Excellence le Docteur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire. Elle a exhorté les Organes et Institutions de l'Union à entamer la réalisation des actions identifiées pour la mobilisation des financements en faveur du développement sous l'autorité du Président Alassane OUATTARA.

Analysant la situation alimentaire de l'Union, la Conférence s'est inquiétée de l'incidence de la forte baisse des récoltes de la campagne agricole 2011-2012 sur la sécurité alimentaire des populations, notamment dans les pays de l'hinterland.

La Conférence s'est, à cet égard, félicitée des résultats des travaux du Comité de Haut Niveau sur la sécurité alimentaire sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République du Niger. Elle a également rappelé la nécessité pour les Etats d'appliquer la recommandation du Sommet de l'Union africaine de Maputo, tenu en juillet 2003, visant à consacrer un minimum de 10% de leur budget au développement de l'agriculture.

Consciente de l'urgence d'une relance vigoureuse de l'économie sous-régionale et de la nécessité d'assurer, de façon permanente, la sécurité alimentaire des populations, la Conférence a instruit le Conseil des Ministres, les Organes et les Institutions communautaires de mettre en œuvre les recommandations du Rapport sous l'égide de Son Excellence Issoufou MAHAMADOU, Président de la République du Niger.

Elle a en outre invité l'ensemble des Etats à conduire les actions idoines, en vue de mobiliser des ressources et de lever les entraves à l'accélération de la mise en œuvre des projets identifiés dans le cadre du Programme Economique Régional (PER 2012-2016) et du Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA).

La Conférence a engagé les Organes et Institutions de l'Union à mener des réflexions sur la définition d'une réforme foncière au plan communautaire.

La Conférence a, en outre, noté les nouvelles avancées réalisées dans la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'Énergie Durable (IREN), sous la supervision de Son Excellence le Docteur Boni YAYI, Président de la République du Bénin.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris connaissance, dans ce cadre, des financements mis en place par le Fonds de Développement Énergie.

La Conférence a invité les Organes et Institutions communautaires à poursuivre leurs efforts, en vue de la mobilisation effective des ressources dédiées à l'IREN et les a instruits de privilégier le financement de projets régionaux et intégrateurs.

Elle a demandé à la Commission de l'UEMOA d'identifier et de proposer des sources d'énergie compétitives pour les économies des Etats membres.

Elle a en outre décidé d'instaurer une nouvelle forme de gouvernance axée sur le partenariat public privé et sur des réformes structurantes destinées à l'amélioration du financement de l'économie.

S'agissant de l'état du processus d'intégration de l'Union, la Conférence a relevé les progrès enregistrés dans l'exécution du Programme Économique Régional (PER 2006-2011).

Elle s'est toutefois préoccupée des lenteurs apparues dans la mise en œuvre des réformes au sein des Etats membres de l'UEMOA.

Pour pallier ces lenteurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé d'institutionnaliser une revue annuelle des réformes dans les Etats de l'Union, à l'occasion de rencontres placées sous la conduite des Chefs du Gouvernement.

La Conférence a suivi avec attention l'exposé du rapport du Panel de Haut Niveau sur la vision 2020 de l'UEMOA. Elle a félicité le Panel pour le travail accompli et demandé la poursuite de la

réflexion autour de thèmes majeurs sous l'égide du Conseil des Ministres.

La Conférence a également enregistré une communication du Directeur Exécutif du Programme ONUSIDA. Elle a relevé que malgré les efforts appréciables notés dans la lutte contre cette pandémie, il convient de développer des pôles d'excellences sous-régionaux de recherches et d'innovations technologiques pour l'élimination à l'horizon 2015, de la forme de transmission mère-enfant et parvenir d'une manière générale, à ce qu'aucun africain ne puisse encore mourir du SIDA.

La Conférence a été informée des conclusions de l'audit sur les préjudices subis par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, lors de la crise post-électorale en Côte d'Ivoire.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont, en outre, adopté un Acte Additionnel instituant l'obligation de réserve des Chefs et Membres d'Organes et d'Institutions de l'UEMOA, par rapport aux activités politiques dans les Etats membres.

La Conférence a adressé ses vives félicitations à leurs Excellences Docteurs Boni YAYI, Président de la République du Bénin et Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour leur élection à la tête respectivement de l'Union Africaine et de la CEDEAO.

La Conférence a félicité Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, pour sa nomination à la Présidence de la Commission de l'UEMOA et lui a adressé ses encouragements.

Elle a également exprimé sa satisfaction au Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, au Président de la Banque Ouest Africaine de Développement, au Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes d'intégration.

La Conférence a décidé par acclamation de renouveler le mandat du Président en exercice.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement du Bénin, du



Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de Guinée-Bissau, du Mali, du Niger et du Sénégal expriment leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise, et à travers lui, à tout le peuple togolais, pour l'accueil fraternel qui leur a été réservé, ainsi que pour l'hospitalité généreuse dont ils ont bénéficié pendant leur séjour en terre africaine du Togo.

Fait à Lomé, le 6 juin 2012

Pour la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA

Le Président en exercice,

S. E. M. Faure Essozimna GNASSINGBE

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

---

(Dakar, le 11 juin 2012)

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le lundi 11 juin 2012, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a examiné la situation économique, monétaire et financière de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. Il a analysé, en particulier, les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a constaté une atténuation du rythme d'évolution du niveau général des prix à la consommation dans l'Union sur la période récente à la faveur des mesures mises en œuvre au niveau national et régional en vue de lutter contre la vie chère et d'atténuer les effets des chocs d'offre. Ainsi, le taux d'inflation est passé de 2,3% en glissement annuel à fin janvier 2012 à 2,8% à fin février 2012, pour s'établir à 2,5% à fin mars 2012. Il est de 0,6% en avril 2012.

Les perspectives à moyen terme laissent apparaître que le taux d'inflation s'établirait à un niveau compatible avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union. Il se situerait autour de 2,0% à moyen terme sous l'hypothèse d'une campagne agricole 2012/2013 normale.

Analysant la conjoncture, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que la croissance économique de l'Union au titre de l'année 2012 serait meilleure qu'en 2011 en liaison avec la reprise rapide de l'activité en Côte d'Ivoire, le dynamisme du secteur des mines et la poursuite des investissements publics dans les infrastructures. Toutefois, des préoccupations existent en raison de l'impact des crises socio-politiques au Mali et en Guinée-Bissau, ainsi que des incertitudes suscitées par l'environnement international.

Au regard de ces incertitudes, les dernières estimations situent le taux de croissance réel du Produit Intérieur Brut de l'Union à 5,3% en 2012 contre une prévision initiale de 6,4% effectuée en novembre 2011.

Sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de la BCEAO sont ainsi fixés respectivement à 3,00% et à 4,00% avec date d'effet le 16 juin 2012.

En complément des mesures prises en matière de taux d'intérêt, le Comité de Politique Monétaire souligne la nécessité pour les Etats membres de poursuivre les efforts d'assainissement des finances publiques et de mise en œuvre des réformes structurelles, afin de consolider les bases de la relance de la croissance économique au sein de l'UMOA.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que les tensions qui avaient justifié une baisse du coefficient des réserves obligatoires en mars 2012 ont commencé à s'estomper. Le taux moyen pondéré sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire qui était de 4,67% en mars 2012 s'est replié pour se situer à 4,25% en mai 2012.

Le Comité a, de ce fait, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

Fait à Dakar, le 11 juin 2012

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

---

(Dakar, le 28 juin 2012)

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'est réuni, le jeudi 28 juin 2012, dans les locaux du Siège de la BCEAO, à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Conseil a examiné et arrêté les comptes de la BCEAO au 31 décembre 2011. Il a, en conséquence, décidé de les soumettre à la prochaine session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Union. A cet égard, il a félicité la Banque Centrale pour les résultats obtenus dans un environnement économique et financier difficile.

En outre, le Conseil a autorisé la Banque Centrale à acquérir dix (10) actions supplémentaires qui lui

ont été allouées par la Société SWIFT, en ligne avec le développement des transactions effectuées par les Etats de l'Union via ce canal.

Les membres du Conseil d'Administration ont exprimé aux Autorités et au peuple sénégalais, leurs remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

Fait à Dakar, le 28 juin 2012

Le Président du Conseil  
d'Administration de la BCEAO

Tiémoko Meyliet KONE

---

## CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTÉES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET JUIN 2012

---

### 7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, le 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

### 16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### 7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

### 20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

### 16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves

obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### **22 mars 2004**

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

### **16 juin 2005**

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

### **24 août 2006**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

### **1<sup>er</sup> trimestre 2007**

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la

hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

### **2<sup>e</sup> trimestre 2007**

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

### **3<sup>e</sup> trimestre 2007**

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

### **4<sup>e</sup> trimestre 2007**

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

### **1<sup>er</sup> trimestre 2008**

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de

ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000%, contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

### **2<sup>e</sup> trimestre 2008**

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

### **3<sup>e</sup> trimestre 2008**

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi ( $\frac{1}{2}$ ) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682%, contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

### **4<sup>e</sup> trimestre 2008**

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

### **1<sup>er</sup> trimestre 2009**

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009, contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

### **2<sup>e</sup> trimestre 2009**

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75%

à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;  
Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;  
Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;  
Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

### **3<sup>e</sup> trimestre 2009**

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une

politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

La Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit de l'Union durant le trimestre sous revue, au cours duquel le rythme de croissance des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 817,1 milliards pour la période prenant fin le 15 septembre 2009 pour des réserves requises de 490,5 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 326,6 milliards contre 300,9 milliards pour la période échue le 15 juin 2009.

#### **4<sup>e</sup> trimestre 2009**

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs, en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques.

L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisées, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

#### **1<sup>er</sup> trimestre 2010**

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé 12 opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels



d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires du marché monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.

## **2<sup>e</sup> trimestre 2010**

Au cours du deuxième trimestre 2010, la BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent.

## **14 septembre 2010**

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

## **1<sup>er</sup> décembre 2010**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Analysant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA dans un contexte caractérisé par une faible pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas induire des tensions inflationnistes. Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. A cet effet, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

## **2 mars 2011**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 2 mars 2011. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, à la lumière des impacts de la crise politique en Côte d'Ivoire et de la résurgence des pressions inflationnistes consécutive au renchérissement des denrées alimentaires importées et à la progression des prix des carburants dans la plupart des Etats de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

## **1<sup>er</sup> juin 2011**

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté que la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire augure des perspectives économiques prometteuses pour l'Union. Il a relevé que l'inflation persiste à un niveau relativement élevé depuis le début de l'année 2011. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est, en effet, situé à 3,7% à fin mars 2011, après 3,9% à fin décembre 2010.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité économique sur les premiers mois de 2011, atonie imputable notamment aux effets négatifs de la crise politique en Côte d'Ivoire et aux contre-performances du secteur industriel. Il a noté que la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union ont été préservées, malgré les risques liés à l'impact de la crise ivoirienne sur le système bancaire.

Le Comité a recommandé aux banques de l'Union de veiller à la qualité de leurs portefeuilles et de répercuter la détente actuelle

des taux d'intérêt du marché monétaire sur le volume et le coût du crédit. Il a relevé qu'à court terme, la hausse des prix ne devrait pas significativement décélérer dans l'Union, eu égard aux prévisions d'un maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés et d'un renchérissement des denrées alimentaires importées. Le taux d'inflation ressortirait à 3,9% à fin juin 2011. Cependant, dans le moyen terme, les prévisions d'inflation seraient en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%

Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires, à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

## **7 septembre 2011**

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 septembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine, notamment les risques pesant sur la stabilité des prix et les perspectives de croissance économique dans l'Union. A cet égard, le Comité a relevé une tendance au ralentissement du rythme de progression des prix. En effet, le taux d'inflation, en glissement annuel, est passé de 5,7% à fin avril 2011 à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011. Cette dynamique est imputable au rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et au recul de l'inflation importée.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité sur le deuxième trimestre de l'année 2011, imputable aux contre-performances des secteurs industriel et tertiaire.

Les conditions monétaires sont apparues globalement favorables, avec une liquidité bancaire relativement abondante, une quasi-

stabilité des taux sur le marché monétaire et une détente des taux débiteurs des banques. Toutefois, les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor se sont tendus d'un trimestre à l'autre.

Le Comité a estimé que les perspectives de croissance économique de l'Union demeurent empreintes d'incertitudes. Le taux de croissance de l'activité économique est projeté à 5,3% en 2012 contre 1,0% en 2011, en liaison avec l'apaisement de la situation socio-politique dans l'ensemble des pays de l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

### **7 décembre 2011**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 décembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union. S'agissant de l'inflation, le Comité a relevé que la tendance à la décélération des prix, observée depuis le mois de mai 2011 s'est estompée en septembre. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 4,8% en mai à 3,9% à fin juin 2011, puis à 3,6% à fin juillet 2011, 3,5% à fin août 2011, avant de remonter à 3,8% à fin septembre 2011. La hausse des prix reste influencée par le renchérissement, en glissement annuel, des denrées alimentaires et des carburants.

L'analyse des indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA a laissé entrevoir un raffermissement de l'activité au troisième trimestre de l'année 2011, notamment dans l'industrie et dans le secteur tertiaire.

Les conditions monétaires sont demeurées

globalement favorables, dans le contexte d'une liquidité bancaire importante et d'une détente des taux sur le marché monétaire. Toutefois, les taux d'intérêt débiteurs des banques ainsi que les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor au troisième trimestre 2011 ont connu des hausses par rapport au trimestre précédent.

Examinant les perspectives de croissance économique de l'Union, le Comité a estimé que l'activité économique de l'Union restera bien orientée, quoiqu'empreinte d'incertitudes au regard de la conjoncture internationale récente. Le taux de croissance du produit intérieur brut réel a été ainsi projeté à 6,4% en 2012 contre 1,2% en 2011 et 4,3% en 2010.

Se fondant sur les analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. En outre, le Comité a décidé de maintenir inchangé le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% qui est en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

### **7 mars 2012**

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 mars 2012.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les Etats membres de l'UEMOA continueront d'évoluer en 2012 dans un environnement international peu propice, marqué par un ralentissement de la croissance mondiale. La situation de l'Union devrait également se ressentir de la mauvaise campagne agricole 2011/2012. Le Comité de Politique Monétaire a noté que ces facteurs font planer des incertitudes sur la réalisation des prévisions de croissance pour l'année 2012, qui pourraient se révéler en retrait par rapport au taux de 6,4% initialement prévu.

L'analyse des conditions monétaires montre que la liquidité bancaire a connu une baisse sensible depuis le deuxième semestre 2011. Outre les facteurs conjoncturels, cette évolution résulte de changements structurels qui s'opèrent dans les économies de l'Union, induisant d'importants besoins de financement

des importations aux fins de la réalisation des investissements privés et publics en cours. Cette situation entraîne une tension sur les taux d'intérêt du marché monétaire. En perspective, la demande de liquidité des banques pourrait se maintenir à un niveau élevé, au regard de l'ampleur des ressources nécessaires pour couvrir les besoins de financement exprimés par les Etats pour l'année 2012.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

En outre, dans le souci de desserrer les contraintes sur la liquidité des banques et de conforter les conditions d'un financement approprié de l'économie, le Comité de Politique Monétaire a décidé de ramener le coefficient des réserves obligatoires à 5,0% pour l'ensemble des banques des pays de l'Union, soit une baisse de deux (2) points de pourcentage, avec pour date d'effet le 16 mars 2012.

#### **11 juin 2012**

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 11 juin 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, monétaire et financière de l'Union Monétaire Ouest Africaine à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. Il a analysé, en particulier, les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a constaté une atténuation du rythme d'évolution du niveau général des prix à la

consommation dans l'Union sur la période récente à la faveur des mesures mises en œuvre au niveau national et régional en vue de lutter contre la vie chère et d'atténuer les effets des chocs d'offre. Ainsi, le taux d'inflation est passé de 2,3% en glissement annuel à fin janvier 2012 à 2,8% à fin février 2012, pour s'établir à 2,5% à fin mars 2012. Il est de 0,6% en avril 2012.

Analysant la conjoncture, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que la croissance économique de l'Union au titre de l'année 2012 serait meilleure qu'en 2011 en liaison avec la reprise rapide de l'activité en Côte d'Ivoire, le dynamisme du secteur des mines et la poursuite des investissements publics dans les infrastructures. Toutefois, des préoccupations existent en raison de l'impact des crises socio-politiques au Mali et en Guinée-Bissau, ainsi que des incertitudes suscitées par l'environnement international.

Au regard de ces incertitudes et sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de la BCEAO sont ainsi fixés respectivement à 3,00% et à 4,00% avec date d'effet le 16 juin 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que les tensions qui avaient justifié une baisse du coefficient des réserves obligatoires en mars 2012 ont commencé à s'estomper. Le taux moyen pondéré sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire qui était de 4,67% en mars 2012 s'est replié pour se situer à 4,25% en mai 2012.

Le Comité a, de ce fait, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

---

## CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

---

### BENIN

**3 avril 2012** - Le Ministre de l'Economie et des Finances, M<sup>me</sup> Adidjatou MATHYS, a procédé à Cotonou à l'installation des membres du Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du Secteur de la Microfinance (CSFASM).

**4 avril 2012** - Tenue à Cotonou de la 1<sup>re</sup> session ordinaire du Comité National de la Microfinance.

- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de Protection Civile.

**5 avril 2012** - Organisation à Cotonou par le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF-Bénin) et le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire d'une journée de réflexion stratégique sur le développement à la base dans le contexte de la décentralisation.

**10 avril 2012** - Le Président Boni YAYI procède à un remaniement technique de son Gouvernement.

**11-12 avril 2012** - Tenue à Cotonou des travaux de la réunion de validation des nouveaux formulaires d'inscription au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) dans les Etats membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

**14 avril 2012** - Le Président de la République inaugure les travaux du projet de protection de la côte Est de Cotonou. D'un coût global de 45 milliards FCFA, ce projet est financé par la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Fonds Saoudien et le Fonds de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP).

**16 avril 2012** - Le Président Boni YAYI procède au lancement des travaux de réhabilitation du tronçon routier Godomey-Pahou (Département de l'Atlantique, Sud du Bénin) financé par la Banque Mondiale et le Budget National pour un montant de 36 milliards FCFA.

- Signature à Cotonou d'un protocole d'accord portant annulation d'un montant de 5.159.173.000 FCFA de la dette du Bénin envers la République Populaire de Chine.

**20-22 avril 2012** - Le Président Boni YAYI procède à la mise en service du réseau électrique dans les communes de Zè, d'Abomey-Calavi, de Bohicon et de Glazoué. D'un coût global de 874 millions FCFA, ce projet a été financé par la Banque Africaine de Développement et le Budget National.

**2 mai 2012** - Le Conseil des Ministres décide de la suspension provisoire du contrat relatif au Programme de Vérification des Importations (PVI) de nouvelle génération, signé entre le Gouvernement et la Société Bénin Control SA.

**9 mai 2012** - Le Conseil des Ministres adopte le projet de décret fixant la forme des grosses expéditions, copies et extraits des minutes du greffe et les moyens de leur reproduction.

- Le Conseil des Ministres adopte le projet de décret portant création, mission, organisation et fonctionnement de l'Institut des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques.

**10 mai 2012** - Ouverture à Cotonou par le Chef de l'Etat des travaux de la table ronde sur la lutte contre les faux médicaments.

**10-11 mai 2012** - Organisation à Cotonou de la 8<sup>e</sup> réunion du Comité de Direction du projet de renforcement des Capacités de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique de l'Ouest et du Centre (COSCAP).

**11 mai 2012** - Le Président Boni YAYI effectue une visite d'amitié et de travail au Ghana.

**14 mai 2012** - Tenue à Cotonou de la deuxième réunion du Comité ad hoc des huit Chefs d'Etat et de Gouvernement (G8), institué pour examiner les questions liées à l'élection des membres de la Commission de l'Union Africaine.

**15-17 mai 2012** - Organisation à Cotonou de la 20<sup>e</sup> session de l'Assemblée Parlementaire de la

Francophonie (APF) sur le thème : « *Le rôle des parlements dans la gouvernance en Afrique* ».

**15 mai 2012** - Signature entre l'Agence Française de Développement (AFD) et le Bénin d'une convention de financement relative au Programme d'Appui à la Santé Maternelle et Infantile (PASMI) pour un montant de 6,7 milliards de francs CFA.

**23-25 mai 2012** - Début des travaux de la 7<sup>e</sup> Conférence internationale consacrée aux technologies de l'information et de la communication sur le thème : « *E-learning et développement durable* ».

**24-25 mai 2012** - Tenue à Cotonou d'un atelier national de sensibilisation des agents des administrations publiques et des opérateurs économiques sur le thème : « *La libre circulation des personnes, des biens et des capitaux dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)* ».

**25 mai 2012** - Signature à Cotonou d'un partenariat de coopération numérique entre le Bénin et le Niger à la faveur de la 7<sup>e</sup> conférence internationale consacrée aux technologies de l'information et de la communication sur le thème : « *E-learning et développement durable* ».

**29 mai 2012** - Présentation à Cotonou par le Ministre de la Microfinance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes du Projet Intégré d'Appui à la Microfinance au Bénin (PIAMF-BEN), mis en place par la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre de son appui à la lutte contre la pauvreté au Bénin.

## BURKINA

**9 mars 2012** - Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a accordé une audience à Monsieur Patrice KOUAME, nouveau Secrétaire Exécutif du Conseil de l'Entente.

**13 mars 2012** - Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a reçu en audience Monsieur Saïd JINNIT, Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU en Afrique de l'Ouest.

**14 mars 2012** - Le Conseil des Ministres adopte le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclu le 18

janvier 2012, à Khartoum au Soudan, entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), pour le financement d'une ligne de crédit en faveur du Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ).

- Adoption par le Conseil des Ministres de deux décrets portant nomination des membres et du Président de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

- Le Conseil des Ministres adopte trois projets de loi portant respectivement régime général des importations et exportations, réglementation de la profession de commerçant et organisation du monopole des tabacs au Burkina-Faso.

**21 mars 2012** - Adoption par le Conseil des Ministres de deux projets de loi portant autorisation de ratification des accords de prêt conclus respectivement le 8 décembre 2011, entre le Burkina Faso et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), et le 20 février 2012, entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

- Le Conseil des Ministres adopte deux projets de loi portant respectivement réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles au Burkina Faso et réglementation générale du sous-secteur de l'électricité.

**23 mars 2012** - Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a reçu en audience Monsieur Kadré Désiré OUEDRAOGO, Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

**27 mars 2012** - Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a pris part à Abidjan, au sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

**29 mars 2012** - Discours sur la situation de la Nation de Son Excellence Monsieur Begnon Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre, Chef de Gouvernement du Burkina Faso.

- Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Faso, a participé à Abidjan en Côte d'Ivoire, à la réunion des cinq Chefs d'Etat Ouest-Africains de la CEDEAO.

## **GUINEE-BISSAU**

**7 avril 2012** - Confirmation par la Cour Suprême de Guinée-Bissau des résultats de la présidentielle du 18 mars 2012.

**12 avril 2012** - Coup d'Etat militaire en Guinée-Bissau.

**13 avril 2012** - La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a fermement condamné le Coup d'Etat intervenu le 12 avril 2012 en Guinée-Bissau.

**17 avril 2012** - L'Union Africaine (UA) a suspendu la Guinée-Bissau des activités de l'Organisation panafricaine.

**18 avril 2012** - La Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement suspendent leur aide à la Guinée-Bissau, à la suite du coup d'Etat du 12 avril.

**11 mai 2012** - Manuel Serifo NHAMADJO, Président de l'Assemblée Nationale, a été

désigné Président de la République de la Guinée-Bissau pendant la phase de transition.

**16 mai 2012** - Nomination de Rui DUARTE DE BARROS en qualité de Premier Ministre de la transition en Guinée-Bissau.

**18 mai 2012** - Arrivée du premier contingent de soldats de la CEDEAO en Guinée-Bissau en vue de garantir la protection des membres des Institutions et des édifices publics.

**6 juin 2012** - Début du retrait de la mission technique militaire angolaise en Guinée-Bissau.

**11 juin 2012** - Déploiement par le Nigeria de 140 agents de police en Guinée-Bissau dans le cadre d'une mission de maintien de la paix.

**29 juin 2012** - Le Président de transition de la Guinée-Bissau, Serifo NHAMADJO a assisté à la 41<sup>e</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

---

## LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

---

### Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – de 1956 à 2010 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – de 1956 à 2004
  - Statistiques monétaires (mensuel)
  - Statistiques économiques (trimestriel)
  - Etudes et recherche (trimestriel)
  - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à juin 2012
- 4 – Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à mai 2012
- 5 - Note trimestrielle de conjoncture - de juin 2010 à mars 2012
- 6 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à juin 2012
- 7 - Annuaire statistique - de 2004 à 2010
- 8 - Annuaire des banques et établissements financiers – de 1967 à 2010
- 9 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
  - Bilans des banques et établissements financiers – de 1967 à 2003
  - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004 à 2009
- 10 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 11 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – de 1993 à 2006
- 12 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007, 2010)
- 13 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 14 - Revue Economique et Monétaire (de juin 2007 à décembre 2011)

### Ouvrages

- 15 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
  - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
  - Volume I : Cadre réglementaire général
  - Volume II : Documents de synthèse
  - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 16 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janv. 2000
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
  - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
  - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
  - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
  - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 18 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
  - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 19 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004





**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)